

Consommation d'alcool et de drogues à usage récréatif

Bien que les drogues à usage récréatif soient très accessibles dans certains pays, l'achat, l'utilisation, l'importation et l'exportation de ces drogues sont interdits presque partout. Si vous enfreignez la loi d'un pays étranger, vous vous exposez au système juridique de ce pays. Refusez de transporter, de tenir, d'acheter ou d'utiliser des drogues illicites, quelles que soient les circonstances.

Le gouvernement du Canada n'autorise pas, et ne peut pas autoriser, l'utilisation de marijuana par des Canadiens à l'étranger pour des raisons médicales. Les Canadiens sont assujettis aux lois et aux systèmes juridiques des pays qu'ils visitent.

La consommation de drogues à usage récréatif peut également poser de graves risques pour la santé, ainsi que des problèmes physiques et mentaux. Les revendeurs de drogues peuvent

ne pas savoir (ou ne pas révéler) ce qu'ils vendent exactement; les drogues combinées à d'autres substances ou produits chimiques, ou contaminées par des champignons ou des moisissures peuvent être dangereuses, ce qui peut entraîner de graves réactions, notamment des surdoses mortelles.

Les alcools n'ont pas tous la même force, et il se peut que ce que vous buvez en voyage soit plus fort que ce que vous consommez habituellement. N'acceptez pas de boissons offertes par des inconnus; elles peuvent contenir des drogues hypnotiques et pourraient donc vous mettre en danger d'agression sexuelle et de vol. Soyez conscient du fait que les lois locales ne tolèrent peut-être pas la consommation d'alcool, en particulier la surconsommation. En Arabie saoudite, par exemple, il est strictement interdit d'importer, de posséder et de consommer de l'alcool. Pour savoir si l'alcool est légal là où vous vous rendez, communiquez avec l'ambassade ou le consulat du pays au Canada avant de partir.